



Construire sur le terrain de mon compagnon

Par **po09**, le **01/03/2016** à **12:21**

Bonjour,rrnrNous réfléchissons mon compagnon et moi à la possibilité de rénover une grange. La grange et le terrain serait donner par ses parents.rrnrJe voudrais savoir quels seraient mes droits dans le cas où nous rénoverions la grange, financement par prêt à part égale entre lui et moi, et que nous nous séparions ou dans le cas d'un décès.rrnrNous ne sommes ni mariés ni Pacsé.rrnrMerci

Par **Lag0**, le **01/03/2016** à **13:15**

Bonjour,rnDans l'hypothèse citée, votre compagnon sera seul propriétaire et vous n'aurez donc aucun droit sur cette construction.rnIl faut donc que celui-ci vous en vende ou vous en donne une partie pour que vous soyez tous les deux propriétaires en indivision.